

HOMESITTING SARL

17 Allée des Presses
06800 CAGNES SUR MER

Email: contact@homesitting.fr

Tél: 07 89 66 58 00

Port: 06 40 79 62 38

CHARTRE DES RÉSIDENTS

Préparée par des « Anciens » pour vous aider dans vos premières expériences de "résidents".

Vous signez un contrat pour chacune de vos « missions ». Il est normal que vous ayez connaissance également de l'engagement moral qui vous lie alors à HOMESITTING. Nous vous demandons d'apposer votre signature au bas de la Charte. Elle fait partie de votre dossier.

Si vous n'avez pas de nouvelles des propriétaires chez qui vous devez vous rendre, n'hésitez pas , à leur envoyer un petit message par SMS, et idéalement nous en informer directement. Comme il est toujours rassurant de vous manifester avant votre arrivée, cela permet d'éviter toute inquiétude inutile.

Ne divulguez pas à d'autres propriétaires les noms de vos précédents hôtes.

Ne faites pas état (ou étalage) de séjours particulièrement réussis parce que la propriété "était somptueuse".

Ne racontez pas aux propriétaires vos nombreux périples accomplis pendant votre séjour : ils se demandent si vous avez vraiment gardé la maison !

Sachez recevoir les propriétaires qui vous ont reçus agréablement, tout aussi gentiment à leur retour.

Prenez le temps (jusqu'au lendemain) de passer quelques heures avec eux au lieu de partir très vite, ce qu'ils ne comprennent pas. Si vous avez convenu de votre départ avec les propriétaires avant que ceux-ci ne rentrent, **laissez-leur un petit "encas" : il sera toujours très apprécié après un voyage.**

Gardez le contact avec les maîtres des animaux qui vous sont confiés , en leur donnant de leur nouvelle régulièrement (une petite vidéo par exemple, une photo, un sms) , ils apprécient en général beaucoup cette démarche .

Imaginons que l'avion, le train, ou même des intempéries, mettent votre propriétaire en retard d'une journée, il vaut mieux attendre son retour, surtout s'il y a des animaux domestiques en place et **REMETTRE LES CLEFS EN MAIN PROPRE** comme elles vous ont été remises. Les propriétaires apprécieront de vous revoir afin d'avoir un retour sur votre séjour.

A ce propos : Vous vous engagez à ne pas reproduire les clefs qui vous ont été confiées.

Merci de bien vouloir noter avec attention les consignes qui vous sont données et de les respecter scrupuleusement, en particulier celles relatives à la sécurité et aux habitudes des animaux. Les propriétaires apprécient que vous vous adaptiez aux usages et coutumes de leur maison, même si vous auriez tendance à procéder différemment. À ce titre, veillez à éviter tout commentaire désapprouvateur, qui pourrait être perçu négativement.

Laissez les appareils ménagers propres, ainsi que les sanitaires à minima restituez la maison tels qu'elle vous a été confié.

Pensez à apporter vos produits de première nécessité : condiments, huile, beurre, café ou thé, ainsi que vos

produits d'entretien et lessive.

Nous vous remercions de ne pas utiliser les réserves des propriétaires, sauf si ceux-ci vous y ont expressément invité.

Veillez à laisser la vaisselle, les verres, les ustensiles de la cuisine, à l'endroit où vous les avez trouvés.

Prévoyez une paire de draps (si vous êtes en voiture) vous permettant de rendre le linge propre sans avoir à vous précipiter pour le laver. Ayez la correction de défaire votre lit, à minima lavez votre linge qui vous a été prêté.

N'arrivez pas avec des cartons de vins (ils l'interprètent parfois mal) ou laissez-les dans votre voiture jusqu'à leur départ. Vous pouvez d'ailleurs trouver des bons "petits vins" partout ! Et surtout ne puisez jamais dans leur cave.

Ne prenez pas de risques en manipulant des chaudières, des systèmes de filtration de piscine, des systèmes d'alarme, ou tout autre appareil un peu sophistiqué, au risque de les détériorer. Prenez contact avec nous ou avec le propriétaire, sans hésiter.

Si vous avez un animal domestique à garder et si les aliments manquent et que vous avez dû en acheter, il est normal que vous en présentiez la note. En revanche, il est anormal de présenter une note de produits d'entretien ou de gaz (quand il s'agit de bonbonnes et que votre séjour ait dépassé 3 ou 4 semaines).

Comme il est anormal d'abuser de la consommation de chauffage en hiver, de la climatisation en été ainsi que de gaspiller l'eau.

Si vous possédez une voiture électrique, il est pertinent de prévenir les propriétaires et de demander leur accord sur la recharge que vous aurez à faire. Voir même de participer au coût de l'électricité consommée en fonction du prix du KWH.

N'emmenez pas un de vos petits-enfants sans nous en avoir informé, ainsi que les propriétaires, dès que vous avez choisi votre destination. C'est les "mettre devant un fait accompli" désagréable, devant lequel ils n'ont pas le choix, mais qu'ils nous reprochent ensuite.

N'invitez pas d'amis ou de la famille, les propriétaires nous font confiance et vous confient leur maison.

N'acceptez aucun séjour - même quelques jours et pour dépanner - chez un propriétaire que nous vous avons fait connaître. Nous estimons cela comme "une concurrence déloyale" qui nuit à notre entreprise. Pas plus que vous ne devez accepter leur proposition de venir "contre rémunération". Tout se sait un jour ou l'autre, particulièrement lorsqu'il y a un accident.

Ne "relancez pas" les propriétaires en vous manifestant l'année suivante pour leur faire comprendre que vous aimeriez y retourner. Contentez-vous de nous le dire...

Ne pas faire de téléchargement illégal en utilisant le Wi-Fi des Propriétaires (Nous rappelons les termes de la loi HADOPI : Pas de téléchargement illégal d'œuvres protégées par des droits d'auteur, mais aussi pas de visite sur des sites dont le contenu est prohibé tels que pornographie, pédophilie, racisme, incitation à la violence, atteinte à la dignité humaine. Par la présente vous vous engagez à respecter les termes de cette loi HADOPI et vous vous engagez sur l'honneur à décharger le Propriétaire de toute responsabilité concernant l'utilisation que vous ferez d'internet directement ou indirectement. Ce code d'accès WIFI est personnel et ne peut être transmis à un tiers sans l'accord du Propriétaire.)

Responsabilité relative à la garde des animaux

La société HOMESITTING agit en tant qu'intermédiaire de mise en relation entre des propriétaires de biens et/ou d'animaux, et des personnes bénévoles (appelées « résidents/homesitters ») qui assurent une présence temporaire au domicile du client.

Les résidents sont des intervenants bénévoles et non salariés de HOMESITTING. Ils agissent sous leur propre responsabilité pendant leur mission de garde.

En cas de dommage, de perte, de fugue ou d'accident concernant un animal confié, la responsabilité de HOMESITTING ne saurait être engagée, sauf en cas de faute lourde ou de manquement grave à ses obligations

d'organisation du service.

Le résident s'engage à apporter tous les soins nécessaires à l'animal confié, conformément aux instructions du propriétaire, et à signaler immédiatement tout incident. Le propriétaire reste responsable de la santé, du comportement, et de l'identification de l'animal confié.

Il est recommandé au propriétaire de souscrire une assurance couvrant les éventuels dommages causés ou subis par l'animal pendant la période de garde.

LE MOT DE LA FIN

Pour chacun de vos séjours, une adaptation est nécessaire. C'est un peu « l'aventure » et nous essayons de faire un maximum pour qu'elle vous laisse de bons souvenirs.

A vous de déterminer aussi quelles sont vos capacités : passer 1 mois au milieu de 4 hectares avec piscine (et l'entretien que cela implique parfois), dans une maison de 10 pièces (trop lourde à surveiller) au milieu de meubles superbes et d'objets de valeur (que l'on craint sans cesse d'abîmer ou de casser), ou se contenter d'un lieu plus simple, agréable, qui vous laissera l'esprit parfaitement libre.

Nous sommes là pour vous garantir (assurance), pour vous offrir des séjours (listes), pour vous remplacer en cas de problèmes graves (des Résidents acceptent volontiers de dépanner), pour faire découvrir à beaucoup d'entre vous des régions ignorées, pour vous permettre de passer des moments souvent idylliques : pensez-y.

Mais nous ne sommes ni une agence de locations, ni une agence de voyage, pas plus que nous n'acceptons la mauvaise humeur et les propos désobligeants, pour cela nous vous faisons confiance.

SOYONS FAIR-PLAY !